



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
VILLE DE

**DOLUS D'OLÉRON**

**Le 6 décembre 2021**

Nos références : BD/CS

OBJET : demande de subvention 2022

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le formulaire de demande de subvention pour l'année 2022 est téléchargeable sur le site de la Commune de DOLUS D'OLÉRON [www.ville-dolus-oleron.fr](http://www.ville-dolus-oleron.fr).

Ce dossier est à compléter et à renvoyer sous format papier en mairie avant le 31 janvier 2022 accompagné des justificatifs requis, pour examen par la Commission des Finances. J'attire votre attention sur la nécessité de remplir rigoureusement les rubriques proposées, y compris les tableaux financiers, pour en faciliter l'exploitation par le service instructeur. En cas de modification des statuts en 2021, il conviendra de joindre un exemplaire de la déclaration effectuée auprès des services de l'Etat et d'actualiser le numéro SIREN de l'association. Tout dossier incomplet ou qui ne sera pas rempli correctement ne sera pas examiné.

Consciente que l'activité des associations locales fait partie intégrante du dynamisme de notre territoire, la Commission des Finances doit concilier une enveloppe budgétaire contrainte avec de nombreuses demandes de soutien financier émanant des structures associatives c'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir motiver avec précision la nature de la subvention sollicitée.

Les informations recueillies constituent non seulement un outil d'information de la Municipalité quant à l'activité de votre association mais aussi une opportunité de coordination des diverses manifestations prévues sur le territoire. C'est pourquoi, je vous remercie de détailler le calendrier annuel des actions que vous envisagez à l'aide des fiches de description des actions projetées. En effet, le service communication de la Commune diffusera mensuellement le programme de ces manifestations. A ce titre, je vous rappelle la démarche « éco-manifestation » mise

*Place Simone Veil – 17550 DOLUS D'OLÉRON*

Tél. 05-46-75-32-36 /Fax 05-46-75-44-04 /Courriel : [mairie@dolusoleron.fr](mailto:mairie@dolusoleron.fr) Site Internet : [www.ville-dolus-oleron.fr](http://www.ville-dolus-oleron.fr)

en œuvre sur la Commune et l'obligation d'utiliser les équipements spécialement dédiés aux manifestations mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron via l'écopôle comme les gobelets et les poubelles de tri. (contact pour toute demande de renseignements : 05 46 47 21 84)

.../...

- 2 -

Enfin, je vous rappelle que si votre association prévoit d'organiser une manifestation sur une des plages de la Commune, il convient de m'en informer et de déposer un dossier de déclaration en Mairie au plus tard un mois et demi avant ladite manifestation pour transmission aux services de l'Etat. En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher des services de la mairie.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire  
Délégué aux relations avec les associations,

Bruno DELANOUE